



La Commission européenne a dévoilé sa feuille de route sur le déconfinement. Ce document, non contraignant, encourage une levée des mesures prudente et progressive. Elle donne aussi des orientations sur les stratégies sanitaires à adopter pour prévenir le développement de la maladie dans le futur.

Ce 15 avril, la Commission européenne a publié sa [feuille de route](#) pour la levée des mesures de confinement. **La feuille de route présente des recommandations aux États membres, dans le but de préserver la santé publique tout en levant progressivement les mesures de confinement** pour relancer la vie communautaire et l'économie. La levée des mesures devrait être évolutive, prendre en compte les données les plus récentes sur le virus.

Pour assouplir les mesures de confinement, plusieurs critères doivent être réunis :

- La propagation de la maladie devra avoir considérablement diminué, sur une durée prolongée ;
- Le système de santé devra disposer d'une capacité suffisante pour l'accueil et le traitement de nouveaux malades ;
- Les États devront être en capacité de surveiller l'évolution du virus.

Afin de gérer avec succès la levée progressive des mesures de confinement, la Commission considère qu'une **combinaison de mesures d'accompagnement est nécessaire** :

1. **Recueillir des données et développer un système robuste de notification** (y compris la surveillance participative / notification volontaire via les réseaux sociaux) ;
2. **Créer un cadre pour le suivi des contacts avec l'utilisation volontaire d'applications mobiles** qui respectent la confidentialité des données ;
3. **Augmenter la capacité de test et harmoniser les méthodologies de test**, jugeant que la disponibilité de tests à grande échelle qui peuvent fournir des résultats rapides et fiables est essentielle pour lutter contre la pandémie.
4. **Accroître la capacité et la résilience des systèmes de soins de santé** ;
5. **Continuer à augmenter la capacité des équipements de protection médicale et individuelle** ;
6. **Développer un vaccin sûr et efficace** : l'Agence européenne des médicaments (EMA) estime qu'il faut un an avant qu'un vaccin contre le COVID-19 ne soit prêt pour approbation et disponible en quantités suffisantes pour permettre une utilisation généralisée.
7. Développer des traitements et des médicaments sûrs et efficaces.

Recommandations aux États pour lever progressivement les mesures de confinement :

1. **L'action doit être progressive** : par exemple un mois entre chaque étape de déconfinement.
 2. Les mesures générales devraient être progressivement remplacées par des **mesures ciblées**.
 3. La levée des mesures devrait **commencer localement** et s'étendre progressivement ;
 4. Une approche **progressive pour l'ouverture des frontières intérieures et extérieures** est nécessaire :
-

-
- Les contrôles aux frontières intérieures devraient être levés de manière coordonnée : par exemple, les restrictions aux déplacements devraient d'abord être assouplies entre les zones présentant des niveaux de risque relativement faibles ;
 - La réouverture des frontières extérieures et l'accès des résidents non-UE à l'UE devraient avoir lieu dans un deuxième temps, et devrait tenir compte de la propagation du virus en dehors de l'UE ;
 - Le redémarrage de l'activité économique devrait être progressif : **toute la population ne devrait pas retourner sur le lieu de travail en même temps**, en se concentrant initialement sur les groupes et les secteurs les moins menacés qui sont essentiels pour faciliter l'activité économique (par exemple les transports). La distance sociale devant rester largement en place, le télétravail devrait continuer à être encouragé.
5. Les rassemblements de personnes devraient être progressivement autorisés, par catégories ;
 6. Les efforts de communication pour prévenir la propagation du virus doivent être soutenus.

L'Union européenne a également, la semaine précédente, pris des dispositions supplémentaires pour lutter contre la crise :

Santé :

La Commission européenne a [autorisé](#), à certaines conditions, des coopérations entre entreprises afin de prévenir une éventuelle pénurie de médicaments ;

Gestion des déplacements :

Une nouvelle [communication](#) de la Commission suggère la prolongation de la restriction des voyages non-essentiels vers l'UE jusqu'au 15 mai 2020.

Relance :

Le Parlement européen prépare actuellement un [projet](#) de résolution, qui demandera un large plan de relance et de reconstruction, financé par le budget de l'Union européenne.

Aides d'Etat :

- La Commission a soumis aux Etats membres un projet de proposition qui modifie à nouveau le cadre temporaire pour les aides d'Etat, en l'étendant aux recapitalisations des entreprises.
- De nouvelles séries de mesures nationales ont été approuvées par la Commission (dispositifs autrichien belge, bulgare, croate, danois, grec, hongrois, lituanien, luxembourgeois, portugais, roumain).
- Le régime français de garantie en faveur de l'assurance-crédit sur le marché intérieur français a également été approuvé.

▪ Affaires étrangères :

Dans une [communication](#), la Commission a annoncé officiellement la mobilisation de 15,6 milliards d'euros pour aider les pays les plus vulnérables à gérer la crise sanitaire. Parmi ces 15,6 milliards, 3,8 milliards seront destinés à l'Afrique, et 3,25 milliards au voisinage de l'Union.

Prochaines étapes :

- **Le Parlement européen se réunira en session plénière le 16 avril. Il devrait voter le projet de résolution concernant la relance et approuver des mesures supplémentaires, dont l'activation de 3 milliards d'euros au titre de l'aide d'urgence.**
 - **Une réunion du Conseil européen est prévue pour le 23 avril. Les chefs d'Etats devront approuver les mesures décidées par l'Eurogroupe le 9 avril.**
 - **La Commission européenne publiera très prochainement une adaptation de son programme de travail pour l'année 2020.**
- 